

Les Sœurs  
de la Perpétuelle  
Indulgence  
Couvent de Paris

20  
ANS



Paris, Année 2010

**Bulle Sœururale An 41 après Stonewall relative à l'Appel à Projets auprès des associations de la communauté lesbienne, gaie, bi, trans, intersexe et queer de France et de leurs amiEs, dit « Appel à Bourses des 20 ans »**

**Résumé :** Les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence – Couvent de Paris œuvrent depuis 1990, en France, à la construction de la communauté LGBTIQ et portent un message d'estime de soi et de respect d'autrui fondé sur la promulgation de la joie multiverselle, l'expiation de la culpabilité stigmatisante et la lutte contre le sida et les I.S.T. et l'homophobie.

Lors de leurs apparitions théâtralisées à Paris et en région, elles reçoivent des dons et collectent des fonds destinés à être reversés à d'autres associations sur le fondement d'un appel à projets. **Le Couvent de Paris lance pour l'année 2010, un nouvel « Appel à Bourses des 20 ans » annuel et permanent.** Les demandes de subvention adressées au Couvent de Paris se fondent sur les vœux portés par les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence et permettent de financer des actions ponctuelles au service de notre communauté.

La présente bulle Soeururale a pour objet de lancer l'**Appel à Bourses des 20 ans** de l'an 41 pour le financement d'actions ponctuelles au service de la communauté lesbienne, gaie, bi, trans et intersexe. Cet appel à projets des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence – Couvent de Paris s'inscrit dans le vœu de charité et de collecte de fonds mis en œuvre depuis l'an 22 (1991 dans le calendrier civil). Il coïncide avec le 20ème anniversaire du Couvent de Paris.

Le présent appel à projets concerne les associations développant des actions de proximité au service de la communauté LGBTIQ en relation avec les vœux des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence.

Les projets seront examinés et financés par le Couvent de Paris.

**Les associations qui souhaitent toucher les Bourses des Sœurs sont vivement encouragées à lire l'histoire des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence** <lien : [http://www.lessoeurs.org/le\\_couvent/notre\\_histoire/](http://www.lessoeurs.org/le_couvent/notre_histoire/)>, **à s'imprégner de leurs Vœux** <lien : [http://www.lessoeurs.org/le\\_couvent/nos\\_voeux/](http://www.lessoeurs.org/le_couvent/nos_voeux/)> **et à consulter les Statuts du Couvent de Paris** <[http://www.lessoeurs.org/le\\_couvent/nos\\_statuts/](http://www.lessoeurs.org/le_couvent/nos_statuts/)>.

**Les résultats du dernier Appel à Bourses Stonewall (2009) sont indicatifs des projets qui retiennent l'attention des Sœurs du Couvent de Paris.**

<[http://www.lessoeurs.org/les\\_actions/bourses/](http://www.lessoeurs.org/les_actions/bourses/)>

## APPEL A PROJETS An 41 POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS AU SERVICE DE LA COMMUNAUTE LGBTIQ

### A - Le champ de l'Appel à Bourses des 20 ans - Critères d'éligibilité et périmètre de l'appel à projets

Sont éligibles au titre du présent appel à projets, les **associations** développant un projet original au service de la communauté gaie, lesbienne, bi, trans, intersexe et queer et œuvrant au bien-être de celle-ci, en rapport avec les **vœux** des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence :

- la visibilité et l'expiation de la culpabilité stigmatisante (id le rejet de la honte),
- la promotion de la joie multiverselle et de la fête (partout sur la Terre et pour toutes les créatures, en harmonie avec notre environnement),
- la paix et la communication entre les communautés,
- l'information sur le sida et les infections sexuellement transmissibles et leur prévention,
- la charité,
- le droit et le devoir de mémoire.

Les projets et demandes de subvention devront détailler leur relation avec les vœux des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence et montrer en quoi ils contribuent au service et au bien-être de la communauté LGBTIQ.

Les Bourses des Sœurs permettent de mettre en œuvre des actions ponctuelles et ne sont pas reconductibles. Elles ont pour objectif de **compléter** les subventions institutionnelles et privées habituelles (État, régions, départements, villes, Sidaction...) afin de soutenir :

- les services aux personnes organisés par l'association candidate,
- l'accueil et la convivialité proposées aux usagers-ères ou aux membres de l'association candidate,
- les actions de visibilité LGBTIQI sous toutes leurs formes,
- les actions de lutte contre les violences et les discriminations sous toutes leurs formes,
- les actions de prévention et de santé originales, non habituellement financées par les pouvoirs publics ou les fondations privées,
- les actions de communication spécifiques non habituellement financées par les pouvoirs publics ou les fondations privées (par exemple, tracts d'information sur une action associative, reproduits de préférence sur papier recyclé),
- les efforts et actions en faveur de la mémoire LGBTIQI et de sa transmission.

L'appel à projets est international et toutes les associations en dehors de Paris peuvent y répondre.

### B – Désignation des lauréats de l'Appel à Bourses des 20 ans

**Le Couvent de Paris désigne les lauréats et fixe le montant de la bourse attribuée à chacun d'entre eux.** Le Couvent de Paris examine les dossiers, donne un avis circonstancié et émet une conclusion sur le dossier de candidature (avis favorable ou défavorable). Les dossiers retenus sont ensuite examinés sur le fondement de la demande de subvention. Si les demandes retenues entrent dans l'enveloppe attribuée à l'appel à projets, elles sont validées. Si le montant global des demandes est supérieur à l'enveloppe attribuée, le Couvent de Paris ajuste les demandes.

Le Couvent de Paris renseigne les associations sur la suite donnée à leur demande.

La remise des Bourses est effectuée lors d'un événement organisé par le Couvent de Paris à Paris. La date et l'organisation de cet événement seront précisées aux lauréats de l'**Appel à Bourses des 20 ans**.

**Les associations retenues pour l'attribution d'une Bourse des 20 ans s'engagent à fournir au Couvent de Paris un compte-rendu de l'utilisation des fonds, dans les 12 mois suivant la remise de ladite Bourse.**

### C -Calendrier de l'Appel à Bourses des 20 ans :

L'Appel à Bourses des 20 ans est ouvert jusqu'au **15 novembre** de l'année 41 AS (2010) et donnera lieu à **3** sessions de sélection des dossiers de candidature, qui peuvent donc être déposés durant toute l'année :

Session	Dossiers reçus avant le	Proclamation des lauréats
Juin 2010	15 mai 2010	Marche des Fiertés 2010
Septembre 2010	15 août 2010	Anniversaire du Couvent de Paris
Décembre 2010	15 novembre 2010	Noël 2010

Les associations qui souhaitent répondre à l'Appel à Bourses des 20 ans constituent un dossier de candidature selon les étapes suivantes :

1. Télécharger le dossier de candidature <lien téléchargement>
2. Remplir complètement le dossier (les dossiers incomplets sont rejetés) et le signer (par le président ou le représentant légal)
3. Envoyer le dossier au Couvent de Paris

**Les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence, Couvent de Paris**  
**30 rue de la Mare – 75020 PARIS**

*(il n'est pas nécessaire de les adresser par recommandé).*

**La date de la Poste fait foi pour la réception des dossiers.**

Tout dossier reçu :

- avant le 15 mai 2010 est examiné en juin
- entre le 15 mai et le 15 août 2010 est examiné en septembre
- entre le 15 août et le 15 novembre 2010 est examiné en décembre
- après le 15 novembre 2010 est rejeté

### D – Financement de l'Appel à Bourses des 20 ans :

Pour accompagner cet **Appel à Bourses des 20 ans**, une enveloppe spécifique d'au moins 10 000 euros est prévue.

Les crédits attribués ne sont pas pérennes. Les enveloppes seront attribuées sur le fondement de budgets prévisionnels **allant jusqu'à 1 000 euros par projet**.

En cas de difficultés, les sœurs restent à votre disposition.

Pour tout contact : [lessoeurs@lessoeurs.org](mailto:lessoeurs@lessoeurs.org)

Pour le Couvent de Paris, la Présidente, Sœur Narta La Rousse.

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

« Appel à projets des 20 Ans » -

an 41 après *Stonewall*

Couvent de Paris

Sœurs de la Perpétuelle Indulgence

(Année civile 2010)

# 1.1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

## Identification de l'association

Nom de votre association : .....

.....

Objet : .....

.....

Adresse de son siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Courriel : .....

Adresse site internet : .....

N° SIRET : ..... N° de récépissé en préfecture : .....

Adresse de correspondance, si différente : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

.....

## Identification du responsable de l'association

(*le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts*)

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## 1.2 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

### I) Renseignements administratifs et juridiques

- Date de publication de la création au Journal Officiel : .....
- Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? **OUI NON**
- Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) : .....
- .....
- Type d'agrément : .....
- Attribué par en date du : .....
- Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? **OUI NON**
- Date de publication au Journal Officiel : .....
- Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? **OUI NON**

### II) Renseignements concernant les ressources humaines

- Nombre d'adhérents de l'association : .....  
(à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)
- Moyens humains de l'association : .....
- .....
- Bénévoles (personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée) : .....
- Nombre total de salariés : .....
- Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé / ETPT<sup>1</sup>) : .....
- Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : ..... Euros.

## 2 BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

- Exercice 20 ... Date de début : ..... Date de fin : .....
- Charges (montant en €): .....
- Produits (montant en €): .....
- Part des subventions publiques (Etat, régions, communes, Europe) : .....

<sup>1</sup> Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 \* 3/12 ETPT.

# 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

## Personne chargée de l'action :

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

## Présentation de l'action :

Quels sont les objectifs de l'action ? .....

Quel en est le contenu ? en quoi est-elle en lien avec les vœux des Sœurs de la Perpétuelle Indulgence ?

.....

.....

Quels en sont les public(s) cible(s) ? .....

Combien de personnes en seront bénéficiaires ? .....

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ? .....

Quelle est la date de mise en œuvre prévue ? .....

Quelle est la durée prévue de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) ? .....

Quels sont les indicateurs et les méthodes d'évaluation prévus pour l'action : .....

.....

Veillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente :

.....

.....

.....

## Financement de l'action :

Quelle est la subvention demandée (jusqu'à 1.000 euros) ? .....

Quelle est la justification de la subvention demandée (joindre les devis ou le budget prévisionnel) ? .....

.....

Quelle est la participation financière de l'association dans la réalisation de l'action pour laquelle la subvention est demandée ?

.....

# 4 ATTESTATION DUR L'HONNEUR

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), ..... (nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès des financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : ..... €
- certifie que les fonds demandés serviront à financer le projet retenu par le Couvent de Paris – Sœurs de la perpétuelle indulgence, à défaut, le montant de la subvention sera retourné au Couvent de Paris ;
- **s'engage, en cas d'attribution d'une bourse, à fournir au Couvent de Paris un compte-rendu d'utilisation des fonds dans les 12 mois suivant leur versement.**

Fait, le ..... à .....

Signature